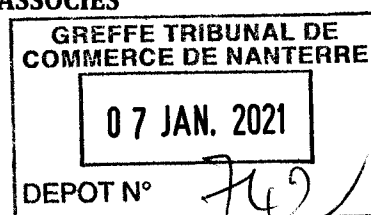


France MOBILITE
Société par actions simplifiée au capital de 450 000,00 €,
Siège social 122 Avenue Henri Ginoux-92120 Montrouge
530 604 586 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**



2020

L'an deux mille vingt
Le 2 novembre
A 10 heures,

La Société **France Mobilité**, société par actions simplifiée au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est fixé 122 avenue Henri Ginoux – 92120 Montrouge, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 530 604 586 représentée par Monsieur Mohamed Salah THABET président.

En présence de :

Madame Laïla THABET, propriétaire de 51 actions, numérotées de 1 à 51.

Mohamed Salah THABET propriétaire de 49 actions, numérotées de 52 à 100

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit la totalité des parts sociales,

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed THABET président de la société

L'Assemblée étant valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Après avoir pris acte de l'ordre du jour suivant :

- Agrément à la cession d'actions détenues par Laila THABET à Monsieur THABET Mohamed
- Détermination des droits sociaux cédés et du prix de la cession,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes portées à cet ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du texte de résolution et du rapport du président, donne leur agrément à la cession par le cédant Madame Laila ALLOU, née THABET actionnaire majoritaire, d'une action au cessionnaire, Monsieur THABET Mohamed, à compter de ce jour.

Le cédant, cède au cessionnaire, contre complet paiement du prix de Cession de l'action cédée, la pleine propriété de la Part sociale cédée, libre de toutes sureté.

A compter de cette date, le Cessionnaire aura la jouissance et sera en droit d'exercer, tous les droits attachés à la propriété du Titre cédé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est ainsi cédé à Monsieur THABET Mohamed, l'action numéro 51 d'une valeur de 4 500€, par Madame Laila ALLOU, née THABET.

La répartition des apports est répartie comme suit :

- Monsieur THABET Mohamed détient 50 actions pour une valeur de 225 000€
- Madame ALLOU Laila, née THABET, détient 50 actions pour une valeur de 225 000€

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence l'article 6 intitulé « APPORT ET REPARTITION » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS ET REPARTITION »

Les apports à la Société peuvent être effectués en nature ou en numéraire. La libération des apports en numéraire peut se faire soit par virement en espèces ou assimilés, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Il a été apporté :

➤ Apports en nature préalablement à la cession :

- Part Madame Laïla ALLOU :	
51 actions pour une valeur de :	229 500 euros
- Par Monsieur Mohamed THABET :	
49 actions pour une valeur de :	220 500 euros
Soit une valeur totale de :	450 000 Euros

➤ Répartition à la suite de la cession de part sociale :

Suivant cession de part sociale en date du 02/11/2020, la répartition des parts sociales est établie comme suit :

- Madame Laila ALLOU, détient **50 actions** pour une valeur de 225.000€
- Monsieur Mohamed THABET, détient **50 actions** pour une valeur de 225 000€

Soit une valeur totale de : 450 000 Euros

Il est divisé 100 parts sociales de 4 500€ entièrement libérées. Toutes les parts sociales sont de même catégorie.[...] »

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président confère tous pouvoirs à un mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique

Madame ALLOU Laila

FRANCE MOBILITE SAS
122, avenue Henri Ginoux
92120 MONTROUGE
SIRET : 530 604 586 00020
TVA : FR23530604586 - APE : 6420Z

Monsieur THABET Mohamed

FRANCE MOBILITE SAS
122, avenue Henri Ginoux
92120 MONTROUGE
SIRET : 530 604 586 00020
TVA : FR23530604586 - APE : 6420Z